



PARCOURS SANS OBSTACLES

- Un parcours sans obstacles doit être aménagé sur l'ensemble du site, à partir de l'aire de stationnement et reliant tous les services ouverts au public. Chaque allée extérieure doit avoir un minimum de 1,1 m de largeur libre, être sans pente et avoir un revêtement de sol dur comme l'asphalte, le béton ou du gravier fin bien compacté.
- Pour les surfaces irrégulières comme le sable, le gazon ou le gros gravier, il est recommandé d'installer un plancher extérieur provisoire afin d'offrir un parcours sans obstacles.
- Éviter de faire traverser les fils d'alimentation électrique ou autre sur le parcours, sinon les fixer au sol avec un ruban adhésif de couleur contrastante bien visible (jaune) ou les recouvrir d'un biseau d'aluminium ou de caoutchouc pour ne pas entraver le passage.
- Quelques aires de manœuvre de 1,5 m de diamètre permettent à une personne en fauteuil roulant de faire un tour sur elle-même.
- Lorsqu'il y a une bordure de trottoir à franchir ou pour toute autre section de parcours avec un seuil ou une marche, faire un bateau de trottoir ou, pour les installations temporaires, aménager une rampe d'accès fixe ou amovible.
- En période hivernale, veiller au déneigement et au déglacage des voies de circulation extérieures.
- Si le site couvre de longues distances, il est recommandé de prévoir le prêt de fauteuils roulants ou encore, d'offrir l'accompagnement des personnes à mobilité réduite avec l'aide de voiturettes de golf, par exemple.

- Les espaces réservés aux camions, aux échafaudages et à tout autre obstacle sont clôturés.
- Système d'éclairage suffisant, de jour comme de nuit.

TABLE DE PIQUE-NIQUE ACCESSIBLE

- Surface de la table de pique-nique à 86,5 cm au-dessus du sol maximum.
- Espace sous la table de 76 cm de largeur, 68,5 cm de hauteur et 48,5 cm de profondeur.
- Pour modifier une table de pique-nique standard et la rendre accessible :
 - Enlever un banc sur un des côtés, ou
 - Ajouter une surface de 61 cm à chacune des extrémités de la table, ou
 - Faire un dégagement de 91 cm de large au centre d'un banc de la table, ou
 - Utiliser une table dont les bancs sont amovibles.



SENTIERS

- Surface dure (bois, asphalte, terre battue, poussière de pierre, etc.).
- Pente d'au plus 6 %.
- Largeur libre minimale de 1 m.
- Sans obstacles (aucune marche et aucun seuil sur le parcours).
- Présence d'aires de repos avec des bancs tous les 500 m, de préférence dans des endroits ombragés.

ABRI CONTRE LES INTEMPERIES

- Tentes ouvertes ou fermées sur les côtés pour offrir aux personnes en situation de handicap un abri contre la pluie, le vent et le soleil.
- En cas de températures extrêmes, auvents ou ventilateurs de vaporisation de brume pour rafraîchir les visiteurs.

TOILETTES

- Toilettes fixes ou mobiles accessibles répondant aux normes d'accessibilité en nombre suffisant, et disposées stratégiquement sur le site.
- Plusieurs fournisseurs offrent des toilettes chimiques adaptées.